

DÉCLARATION

HALTE AU CHANTAGE DES ÉCOLES PRIVÉES

Des responsables d'écoles privées, y compris confessionnelles, n'arrêtent pas de harceler leurs élèves, pour le paiement des mensualités pour lesquelles les enseignements n'ont pas été dispensés.

Ceux-ci, de craintes d'être renvoyés, demandent à leurs parents de payer.

Sur quel fondement juridique ou éthique peut-on demander de payer un service qui n'a pas été fourni ?

Ces abus doivent cesser et nous interpellons les plus hautes Autorités de l'Etat et de l'enseignement privé pour arrêter ses pratiques illégales et immorales.

A défaut, nous porterons plainte et organiseront des "sit-in" devant les établissements coupables de ces pratiques.

Fait à Dakar, le 18 juin 2020

Le Président

Maître Massokhna KANE

